

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-deux, le douze juillet à dix-sept heures trente, le Conseil

Municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du cinq juillet deux mille vingt-deux adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23

FORCALQUEIRET

Quorum: 12 Présents: 14

Suffrages exprimés: 19

<u>Présents</u>: ALLAIN Thierry, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GAUTIER Pierre, HARDY Laetitia, MARION Sylvie, MARTINEZ Richard, MIRALLEZ Nattacha, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, PERRIN David

<u>Absents excusés</u>: BAVAN Dorella, DANVY Jacques, DARDINIER Virginie, GARCIA Laëtitia, JANEY Emilie, PABOIS Florie, PICHON Chadia, TOURREL Roger,

VAN GORKUM Valéry

<u>Pouvoirs</u>: GARCIA Laëtitia à MIRALLEZ Nattacha, JANEY Emilie à BRINGANT Gilbert, PABOIS Florie à DORVAUX Jacques, PICHON Chadia à ALLAIN Thierry, VAN GORKUM Valéry à MOSTACCI Chrystelle

Secrétaire de séance : MOSTACCI Chrystelle

DELIBERATION N°2022/029

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2022/011 du 12 avril 2022 fixant le budget primitif pour l'année 2022 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la municipalité à la vie associative ;

CONSIDERANT que les associations concernées ont déposé un dossier de demande de subvention et participent au développement d'actions d'intérêt local ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré

1) ACCORDE les subventions aux associations de la façon suivante :

Modalités du vote	Associations	Montant accordé
UNANIMITE - Présents : 13 Suffrages exprimés : 18	AMICALE DU C.C.F.F.	500.00€
Ne prend pas part au vote MARTINEZ Richard		
UNANIMITE - Présents : 13 Suffrages exprimés : 18	SNEMM 1754° SECTION DE LA	300.00 €
Ne prend pas part au vote CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry	VALLE DE L'ISSOLE	
UNANIMITE - Présents : 13 Suffrages exprimés : 18	SOCIETE DE CHASSE LA PERDRIX	400.00€
Ne prend pas part au vote MOUTTET Manuel		

- 2) DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif de la commune ;
- 3) AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Gilbert BRINGANT Le secrétaire de séance Chrystelle MOSTACCI

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en préfecture le
- publication le